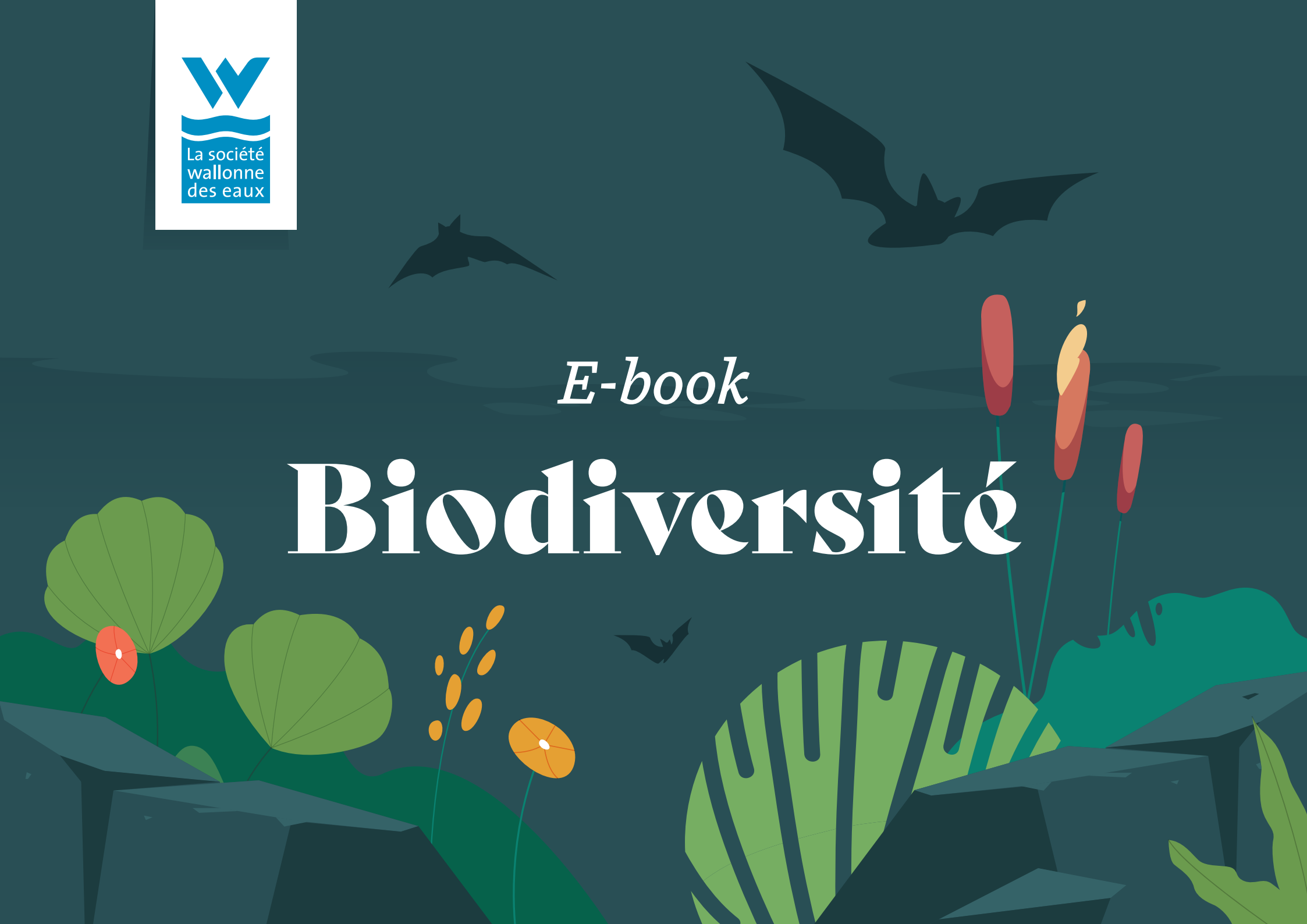


E-book

Biodiversité



Intro

La biodiversité, ce mot qui résonne de plus en plus fort à travers le monde, est au cœur d'un des plus grands enjeux de notre époque. Face à ce défi colossal, la SWDE a la capacité de jouer un rôle clé. En utilisant nos ressources et notre expertise, nous pouvons contribuer à la régénération de la biodiversité sur nos sites.

Mais pourquoi la biodiversité est-elle si cruciale ? Pour le comprendre, nous devons nous plonger dans ce qui constitue notre monde naturel. Chaque plante, chaque animal, chaque micro-organisme a sa place et joue un rôle vital dans l'équilibre de nos écosystèmes. C'est cet équilibre qui soutient notre vie quotidienne, souvent sans que nous en soyons conscients.

À travers cet e-book, nous vous invitons à découvrir des exemples fascinants de faune et de flore, illustrant à la fois les succès et les menaces auxquels notre biodiversité est confrontée. Ces histoires permettront de mieux comprendre les enjeux et l'importance de protéger notre environnement.

Nous posons ici les fondations d'un voyage vers une meilleure connaissance et appréciation de la biodiversité. Suivez-nous dans cette aventure, et découvrez prochainement comment notre programme **«Biodiversifions nos sites»** prend vie et évolue.

Ensemble, faisons un pas vers un avenir plus respectueux et harmonieux avec la nature. Osons un horizon durable !

Bonne lecture et belles découvertes !

***Le processus
Environnement***



01

Biodiversité : une préservation essentielle pour la survie de l'espèce humaine !

*Pour bien comprendre le principe de biodiversité, posons les bases avec **François Laviolette**, DGO Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département de la Nature et des Forêts. Agent Natura 2000 au SPW.*

Une récente enquête révèle que la biodiversité en Wallonie, à l'instar de nombreuses autres régions industrialisées, se trouve dans un état inquiétant depuis plusieurs décennies. Les milieux naturels sont de plus en plus dégradés, les habitats s'amenuisent et les espèces sont menacées. Ces changements résultent de multiples pressions dues aux activités humaines, entraînant des écosystèmes gravement perturbés. Des initiatives visant à améliorer la santé de la faune, de la flore et des habitats ont été lancées, certaines avec succès. Toutefois, les experts soulignent qu'il reste encore un long chemin à parcourir.



- * Comment définir en quelques mots la biodiversité ?
- * Quel est l'état de la biodiversité en Wallonie ?
- * La situation est-elle réversible ?

» **FOCUS - LES CINQ GRANDES EXTINCTIONS DE MASSE**

- * Assiste-t-on à une érosion accélérée de la biodiversité en Wallonie ?
- * Comment peut-on expliquer cette accélération ?
- * Le constat est-il sans appel ?

» **FOCUS - ENTRE 30 000 ET 35 000 ESPÈCES D'ÊTRES VIVANTS**

- * Pourquoi les espèces invasives mettent-elles nos biotopes en danger ?
- * Que fait la Wallonie pour préserver sa biodiversité ?
- * Quels sont ces nouveaux espaces de protection ?

» **FOCUS - NATURA 2000**

- * Existe-t-il des réseaux de protection de la biodiversité spécifiquement wallons ?

» **FOCUS - LIFE : UN PROGRAMME DE FINANCEMENT DURABLE POUR LA WALLONIE**

Comment définir en quelques mots la biodiversité ?

FL : « La biodiversité, ou diversité biologique désigne la variété ou la diversité du monde vivant. Elle englobe la diversité au sein des espèces animales et végétales (diversité génétique), entre les espèces (diversité spécifique) et des écosystèmes (diversité écosystémique). La biodiversité inclut donc la richesse des formes de vie sur la Terre, allant des micro-organismes jusqu'aux écosystèmes complexes comme les forêts tropicales. Elle joue un rôle crucial pour l'équilibre des écosystèmes et pour les services qu'ils fournissent aux humains, comme la pollinisation, la purification de l'eau, les aliments et médicaments et la régulation du climat. La biodiversité est essentielle pour la survie de toutes les espèces en commençant par l'homme. »

Quel est l'état de la biodiversité en Wallonie ?

FL : « Depuis quelques dizaines d'années, nous assistons à une érosion alarmante de la biodiversité mondiale. Et la Wallonie n'échappe pas au phénomène ! L'une des causes principales de ce déclin concerne la fragmentation des habitats via l'urbanisation, la construction de voies de communication, zonings, parcs éoliens, parcs solaires... Les habitats jadis unis et en connexion entre eux le sont de moins en moins et les espèces ne peuvent plus circuler comme avant. Les autres raisons de ce déclin sont également imputables aux pollutions chimiques qui s'intensifient et à l'envahissement des espèces invasives. Lorsqu'un champ subit un épandage de pesticides, la vie disparaît. Sans compter les engrais chimiques qui fragilisent la biodiversité des sols.

Avec la mondialisation, les espèces invasives exotiques ont tendance à coloniser nos écosystèmes indigènes. Faute de prédateurs, de concurrents, parasites ou pathogènes qui pourraient les maintenir en équilibre comme dans leur milieu d'origine, ces plantes et ces animaux invasifs supplantent les espèces indigènes et font reculer la biodiversité locale. »

La situation est-elle réversible ?

FL : « Certes, les causes du déclin de la biodiversité se sont accélérées. L'homme a tendance à « consommer » de plus en plus de Planète, y compris les océans et les forêts primaires. Les grands mammifères emblématiques disparaissent progressivement et certains sont maintenus artificiellement dans des parcs zoologiques. Il y a cependant une toute autre biodiversité que l'on connaît moins. C'est le monde microscopique qui disparaît, mais qui peut également réapparaître. Car la vie est particulièrement dynamique. Elle est présente sur Terre depuis près de 4 milliards d'années. Tandis que l'homme n'est là que depuis environ 2 millions d'années.

On constate que la Terre a toujours été le théâtre de déclin et de regain de biodiversité. Il y a déjà eu 5 extinctions majeures (glaciation, chutes de météorites, éruptions volcaniques massives, etc.). Nous sommes en train de vivre la 6^e dont l'homme est le principal responsable. Comme la nature a horreur du vide, un déclin est généralement suivi d'un regain. En règle générale, il ne faut pas trop se préoccuper de la perte de certaines espèces. Si ce n'est qu'une trop grande perte peut déboucher sur un effondrement de l'équilibre naturel. D'autant que pour cette 6^e extinction, c'est l'espèce humaine qui risque de payer l'addition. La nature, elle, trouvera toujours un moyen de rebondir. C'est dès lors pour la préservation de l'espèce humaine que l'on doit agir en toute urgence ! »

FOCUS - Les cinq grandes extinctions de masse

La Terre a connu cinq grandes extinctions de masse au cours de son histoire géologique, chacune ayant des causes variées :

Extinction de l'Ordovicien-Silurien (il y a environ 443 millions d'années) : Cette extinction a été probablement causée par une période de glaciation rapide et une baisse du niveau de la mer, affectant principalement la vie marine. La glaciation aurait pu diminuer les habitats marins côtiers et perturber l'équilibre de la chimie des océans.

Extinction du Dévonien supérieur (il y a environ 372-359 millions d'années) : Les causes exactes sont incertaines, mais les hypothèses incluent des changements climatiques, une baisse des niveaux d'oxygène dans les océans, l'activité volcanique, et l'impact d'un astéroïde. Cette extinction a surtout affecté la vie marine, notamment les récifs coralliens.

Extinction Permien-Trias (il y a environ 252 millions d'années) : La plus massive des extinctions, elle a éliminé jusqu'à 95% de toutes les espèces marines et 70% des espèces terrestres. Les causes probables incluent d'énormes éruptions volcaniques en Sibérie (Trapps sibériens), conduisant à un changement climatique drastique, une acidification des océans, et une réduction de l'oxygène dans les océans.

Extinction Trias-Jurassique (il y a environ 201 millions d'années) : Cette extinction pourrait avoir été causée par l'activité volcanique liée à la rupture du supercontinent Pangée, ainsi que par des changements climatiques associés. Ces événements auraient entraîné des perturbations environnementales majeures, affectant en particulier la vie marine.

Extinction Crétacé-Paléogène (il y a environ 66 millions d'années) : La plus connue des extinctions de masse, principalement en raison de la disparition des dinosaures non aviaires. Elle a été causée par l'impact d'un astéroïde dans la péninsule du Yucatan (cratère de Chicxulub) et peut-être exacerbée par l'activité volcanique dans la région des Deccan Traps en Inde. Cet événement a entraîné des changements climatiques rapides et une perturbation des chaînes alimentaires.

Assiste-t-on à une érosion accélérée de la biodiversité en Wallonie ?

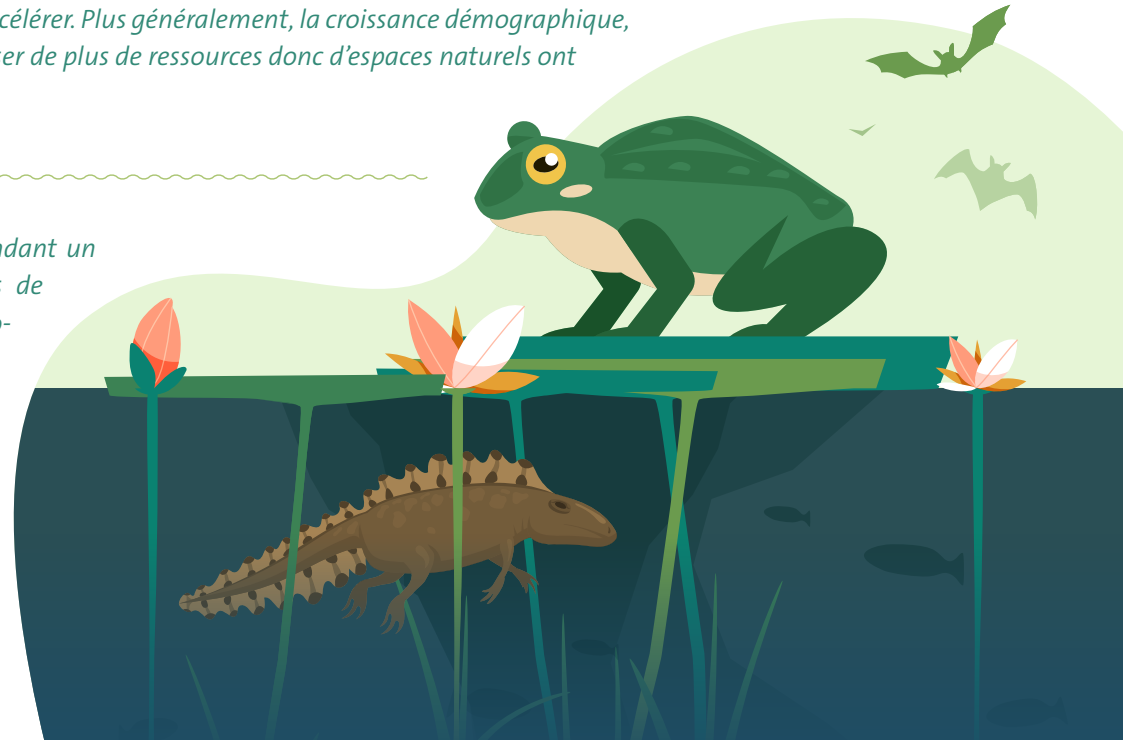
FL : *“ C’est relativement compliqué de mesurer avec précision l’érosion de la biodiversité dans le temps. Les premières mesures sérieuses sont en effet assez récentes et remontent à moins d’un siècle. Et ce, même si certains naturalistes ont témoigné de certains phénomènes au cours des siècles passés. Les chercheurs disposent en fait de données vraiment fiables depuis moins d’un demi-siècle et ces chiffres démontrent clairement que nous vivons une érosion importante. On assiste même à une accélération préoccupante du phénomène ces dernières années. En Wallonie, les chiffres indiquent que 30% des espèces animales, végétales et spongiques (champignons) sont en déclin ou proches de l’extinction. ”*

Comment peut-on expliquer cette accélération ?

FL : *“ Prenons l’exemple de l’agriculture. Avant la Seconde Guerre mondiale, le monde agricole était beaucoup plus manuel et l’utilisation de molécules chimiques était relativement rare. Les nombreuses exploitations étaient composées de petites parcelles séparées par des haies vives propices à la biodiversité. Comme il a fallu nourrir de plus en plus de gens après-guerre, les exploitants agricoles ont dû disposer des territoires autrement. Ils ont arraché les haies, privilégié les intrants chimiques et utilisé des engins mécaniques pour accroître leur production. Cette tendance n’a cessé de s’accroître. Plus généralement, la croissance démographique, l’urbanisation galopante, la surconsommation généralisée qui nécessite de disposer de plus de ressources donc d’espaces naturels ont accéléré cette érosion de la biodiversité. ”*

Le constat est-il sans appel ?

FL : *“ Si la tendance générale atteste d’un déclin important, on constate cependant un certain regain pour certaines espèces. Contre toute attente, les populations de chauves-souris se maintiennent bien en Wallonie. Celles du triton crêté se consolident grâce à la politique de préservation dont ce batracien bénéficie (programme d’aménagement de sites propices auquel participe la SWDE). Les populations de certaines espèces d’oiseaux forestiers se portent également mieux qu’il y a 30 ou 40 ans. Les populations d’oiseaux des zones ouvertes comme les vanneaux huppés, les alouettes, les bruants, les pluviers, etc. sont par contre en déclin. Certaines populations de batraciens et de reptiles ont atteint leur point critique et sont sur le point de disparaître. Quand une espèce particulière revient parce que les biotopes se reconstituent, d’autres espèces apparaissent dans la foulée. Ce phénomène est connu sous le nom « d’espèce parapluie ». ”*



FOCUS - entre 30 000 et 35 000 espèces d'êtres vivants

La Wallonie héberge entre 30 000 et 35 000 espèces d'êtres vivants : micro-organismes, champignons, plantes et animaux. Ce qui représente plus ou moins les deux tiers de la totalité des espèces inventoriées en Belgique. Cette variété d'espèces se répartit dans une mosaïque de 474 types d'écosystèmes naturels distincts. Depuis la fin des années 1980, des programmes d'inventaire ont été mis en œuvre afin de suivre l'évolution de ces espèces et de leurs milieux.

Compte tenu de la pléthore d'espèces répertoriées sur le territoire, les naturalistes ont choisi de concentrer leurs études sur un nombre limité de groupes : les plantes vasculaires, les fourmis, les carabidés, les coccinelles, les papillons, les libellules, les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères. Particulièrement sensibles et réactifs face aux changements environnementaux, certains groupes comme les oiseaux ou les papillons sont d'excellents indicateurs de l'état de la biodiversité et font l'objet d'inventaires systématiques.

En Wallonie, un petit nombre d'espèces et d'habitats considérés comme rares, vulnérables ou en danger de disparition sont reconnus comme d'intérêt pour la Communauté européenne et intégrés dans le programme Natura 2000. Cet inventaire concerne notamment l'ensemble des 165 espèces d'oiseaux présentes naturellement en Wallonie, ainsi que 75 espèces de la flore et de la faune (autres que oiseaux) et 41 types d'habitats.

Pourquoi les espèces invasives mettent-elles nos biotopes en danger ?

FL : « Parce qu'elles perturbent les espèces végétales et animales indigènes de différentes manières (prédation, concurrence, ...). Depuis quelques années par exemple, nous assistons à la venue d'espèces exotiques invasives très déstabilisantes comme le raton laveur. Ce petit mammifère originaire du continent américain est un super prédateur pour nos reptiles et batraciens. Sur certains sites humides, il n'est ainsi pas rare de retrouver des centaines de grenouilles éventrées.

Le raton laveur qui est un excellent grimpeur attaque également les oiseaux au nid et n'hésite pas à s'en prendre aux jeunes grands ducs ou aux cigognes noires. Pour préserver ces oiseaux, les naturalistes sont contraints de protéger les sites de nidification. Inconnu en Wallonie il y a encore 20 ans, ce petit carnivore a vu sa population passer à près de 50.000 individus aujourd'hui. »

Que fait la Wallonie pour préserver sa biodiversité ?

FL : « La Région wallonne n'a pas attendu pour protéger sa nature. La loi de 1973 prévoit déjà de protéger certaines zones naturelles et certaines espèces. Dans un premier temps, les naturalistes ont opté pour la protection de territoires remarquables en les mettant sous cloche. C'étaient les premières « réserves naturelles ». Le principe était de gérer ces zones naturelles en limitant au maximum les interventions humaines. Nous nous sommes rapidement rendu compte que dans ces sanctuaires, certaines espèces isolées et sans connectivité avec d'autres milieux avaient tendance à disparaître pour cause notamment de consanguinité. Aujourd'hui, la Région wallonne continue à créer de nouvelles réserves naturelles (1% du territoire), mais tente également de mettre en place des espaces de protection qui favorisent les échanges. »

Quels sont ces nouveaux espaces de protection ?

FL : « Aujourd'hui, la Wallonie privilégie la mise en place de couloirs écologiques ainsi que la création d'espaces de protection moins exclusifs afin de favoriser les connectivités entre les espèces. Cette nouvelle tendance concerne notamment le programme européen Natura 2000 pour lequel je travaille. Actuellement, plus de 13% du territoire wallon est repris en Natura 2000, dont les 1% de réserves naturelles. Cette formule permet de multiplier par 10 la protection des espaces qui présentent un intérêt en matière de biodiversité : forêts naturelles, zones humides, prairies anciennes, etc. Dans les territoires Natura 2000, l'activité humaine est autorisée si son impact est nul ou limité. On peut certes chasser, pêcher, couper des arbres... mais sous certaines conditions afin de ne pas nuire au vivant. Les arbres morts doivent par exemple être maintenus en place (2 par ha) afin de procurer des biotopes propices aux pics, champignons, lichens et autres mousses.

Le programme Natura 2000 prévoit le suivi de mesures passives qui sont généralement bien respectées : interdiction d'amender, de pulvériser des pesticides, de faucher avant de 15 juin... le revers de la médaille, c'est que des mesures actives de gestion ou d'amélioration des espèces ou habitats Natura 2000 ne sont pas toujours appliquées. Quand une prairie rare est par exemple envahie par des saules, des ronces ou des plantes invasives, son gestionnaire devrait idéalement procéder à sa gestion ou restauration. Ce qui n'est pas toujours le cas. En 2023, la Région wallonne a mené un état des lieux pour vérifier la conformité des sites. Pour financer ces restaurations, les gestionnaires peuvent faire appel au programme européen PwDR

ou LIFE. Cofinancés par l'Europe, les projets LIFE sont notamment conçus pour restaurer une infrastructure écologique... avec un accent particulier pour améliorer l'état de conservation des biotopes et des habitats d'espèces visés par Natura 2000. „

FOCUS - Natura 2000

Le programme européen Natura 2000 est un réseau écologique de zones de protection de la nature au sein de l'Union européenne. Il a été établi en vertu de la directive «Habitats» de 1992 et complété par la directive «Oiseaux» de 1979. La Wallonie a mis en œuvre ces deux directives à partir de 2001. Les sites sélectionnés qui couvrent actuellement 220 000 hectares en Wallonie (13% du territoire) ont fait l'objet d'arrêtés de désignation dont l'adoption par le Gouvernement wallon s'est achevée en 2017. Ils bénéficient de différents niveaux de protection en fonction de leur importance écologique et des directives européennes sous lesquelles ils sont classés.

Les principaux niveaux de protection

Zones de Protection Spéciale (ZPS) :

Ces zones sont établies en vertu de la directive «Oiseaux» de l'UE. Elles sont spécialement désignées pour la protection des oiseaux sauvages et de leurs habitats. Les ZPS visent à garantir la survie et la reproduction des espèces d'oiseaux menacées ainsi que des espèces migratrices non menacées.



Sites d'Importance Communautaire (SIC) :

Ces sites sont désignés en vertu de la directive «Habitats» de l'UE. Ils visent à protéger les types d'habitats naturels et les habitats des espèces menacées et rares, en vue de maintenir la biodiversité au sein de l'Union européenne.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :

Après leur désignation comme Sites d'Importance Communautaire et l'approbation de la Commission européenne, les SIC acquièrent le statut de ZSC. Les ZSC bénéficient alors de mesures de gestion spécifiques visant à maintenir ou restaurer les habitats naturels et les espèces concernées dans un état de conservation favorable.

Mesures de Conservation et de Gestion

Chaque site Natura 2000 dispose d'un plan de gestion spécifique, qui définit les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation. Ces mesures peuvent inclure la protection de certaines zones, la gestion des activités humaines, la restauration des habitats, etc. Tous ces sites bénéficient ainsi d'une protection légale en vertu de la législation européenne et des lois environnementales de la Wallonie. Tous les projets susceptibles d'affecter significativement un site Natura 2000 en Wallonie doivent ainsi faire l'objet d'une évaluation d'impact environnemental. Cette mesure garantit que les impacts potentiels sur les espèces et les habitats protégés sont pris en compte avant toute approbation du projet.

Existe-t-il des réseaux de protection de la biodiversité spécifiquement wallons ?

FL : *“ Parallèlement aux sites Natura 2000, la Région a notamment mis en place le Réseau Wallonie Nature qui a pour objectif d'améliorer le potentiel d'accueil de la vie sauvage partout où c'est possible. Cette initiative vise à constituer un réseau écologique composé d'espaces de nature préservée et de zones de nature plus ordinaire où la biodiversité trouve sa place au cœur de l'activité humaine. Dans cet esprit, un grand nombre d'actions favorables à la nature ont été menées par les pouvoirs publics, des associations ou des particuliers : gestion des réserves naturelles, créations de parcs naturels/nationaux, mesures agroenvironnementales, actions des plans communaux de développement de la nature, bords de route en fauchage tardif ... Quant au volet protection juridique, plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon assurent la protection de la biodiversité et de la nature. Certains textes comme le Code du développement territorial protègent notamment les haies naturelles, le Code de l'eau renforce la protection de l'environnement aquatique... ce qui complète avantageusement les programmes Natura 2000. ”*

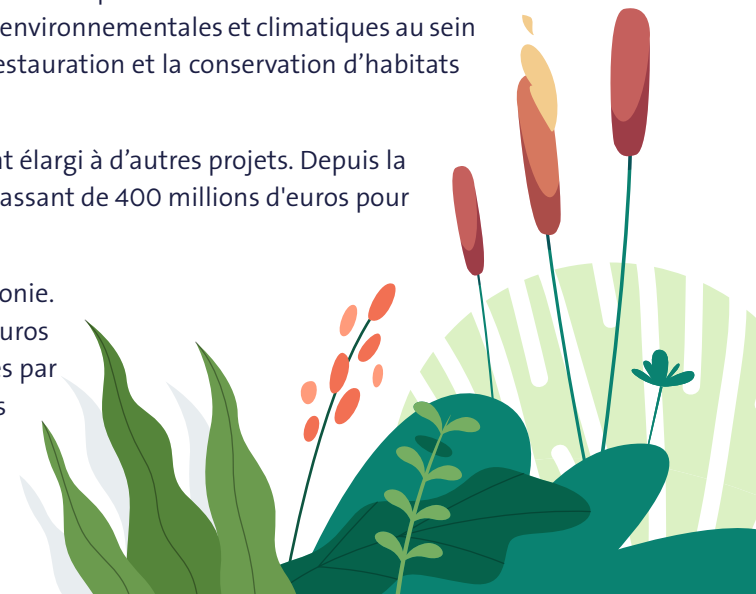
FOCUS LIFE : Un financement durable en faveur de la biodiversité

Créé en 1992 par la Commission européenne, l'instrument financier pour l'environnement LIFE est un fonds de soutien qui permet la mise en œuvre des politiques environnementales et climatiques au sein

de l'Union européenne. Via son volet **« Nature et biodiversité »**, l'Europe peut ainsi cofinancer des projets visant la restauration et la conservation d'habitats et d'espèces afin de favoriser la biodiversité.

Initialement conçu pour soutenir la mise en place du réseau Natura 2000, le champ d'action de LIFE s'est progressivement élargi à d'autres projets. Depuis la création du fonds de soutien, l'enveloppe budgétaire allouée par l'UE aux programmes LIFE n'a ainsi cessé d'augmenter, passant de 400 millions d'euros pour le premier programme LIFE 1992-1995 à un peu plus de 5,4 milliards d'euros pour le LIFE 2021-2027.

Cette augmentation des budgets s'est naturellement traduite par une augmentation des budgets alloués à la Wallonie. Entre 1992 et 2020, tous projets LIFE **« Nature et biodiversité »** confondus, le budget s'élevait à plus de 190 millions d'euros dont près de 114 millions d'euros (soit 60 %) ont été financés par l'UE. Selon la procédure, les projets éligibles sont financés par l'Europe à hauteur d'environ 50 % du budget, voire jusqu'à 75 %. Le porteur de projet contribue pour 5 à 50 % et, selon les circonstances, la Région wallonne participe pour le reste.



02

Animaux exotiques invasifs Un bandit masqué sur nos sites de captage !

Parmi les animaux exotiques envahissants implantés en Wallonie, le raton laveur se taille la part du lion. Originaire d'Amérique du Nord, ce discret petit mammifère omnivore n'a pas hésité à déposer ses valises sur plusieurs de nos sites. Présentation d'une petite boule de poil particulièrement futée, opportuniste, attachante ... mais finalement dévastatrice !

Depuis quelques années déjà, nos agents découvrent d'étranges traces sur nos sites de captage. Aux côtés des empreintes de renards, de blaireaux ou de chevreuils, celles des ratons laveurs sont de plus en plus fréquentes, preuve que l'animal prend ses aises dans nos écosystèmes. *« On ne peut pas rater ces traces tant elles ressemblent à de petites mains d'enfants, précise Cédric, responsable du projet biodiversité au sein du Processus environnement de la SWDE. Ces animaux sont cependant tellement discrets qu'on ne les croise que très rarement. Pourtant ils sont bien là et commencent à avoir un impact négatif sur la faune indigène. »*

S'il ne cause encore aucun dégât à nos installations techniques, ce petit prédateur originaire d'outre-Atlantique a l'art de mettre la pagaille partout où il s'implante. Surnommé « bandit masqué » ou « trash panda » (panda des poubelles), le raton laveur est un petit mammifère qui fait sourire aux premiers abords. Ces deux surnoms font référence aux marques qui ressemblent à un masque de voleur autour de ses yeux, à sa ressemblance lointaine avec le petit panda et à sa tendance à fouiller dans les poubelles pour trouver de la nourriture.



Redoutable prédateur

Intelligent, opportuniste et facétieux, ce mammifère tient souvent le rôle d'empêcheur de tourner en rond dans les comédies américaines. Il se fait qu'au-delà de cette image sympathique, c'est un redoutable prédateur omnivore et opportuniste qui dévore les œufs et les jeunes oiseaux au nid.

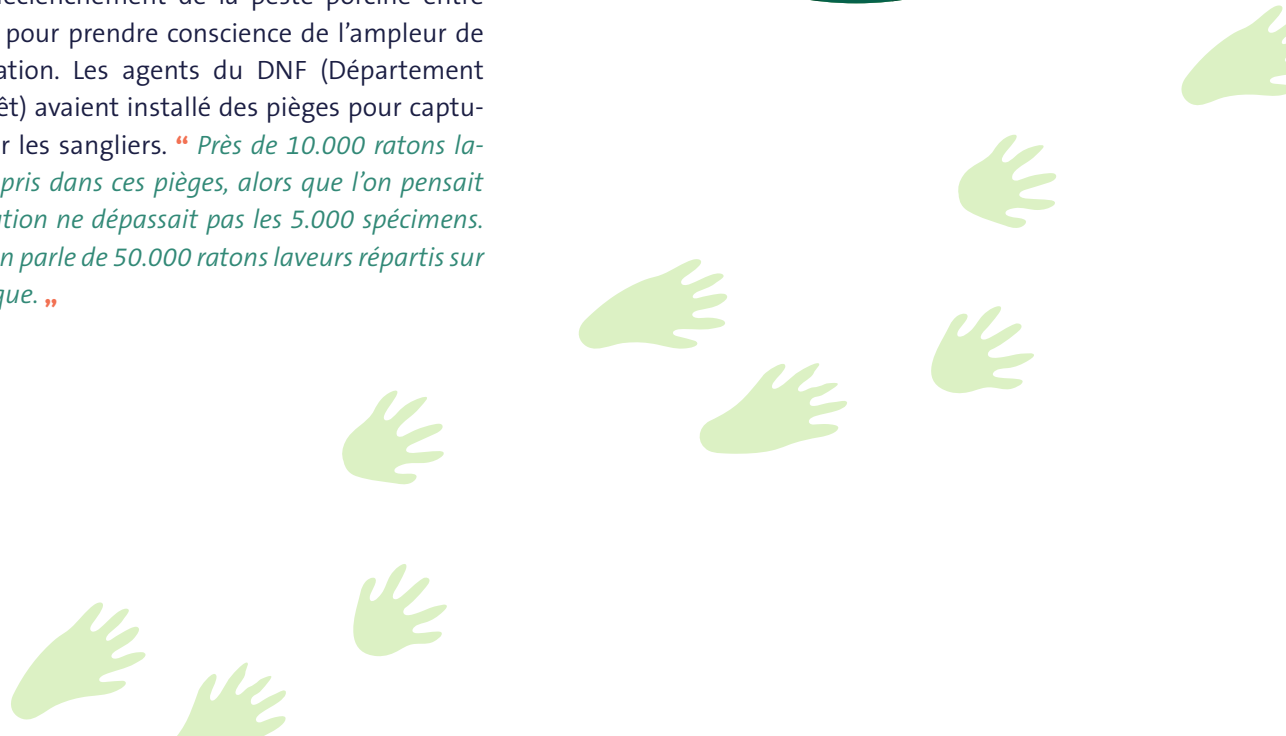
“ Grâce à ses pattes très mobiles, le raton laveur se déplace avec agilité sur différents types de terrains, y compris dans les arbres et même dans l'eau, explique encore **Cédric**. Cette caractéristique lui confère une grande adaptabilité à divers habitats. Omnivore opportuniste, il consomme une grande variété d'aliments en fonction de ce qui est disponible dans son environnement immédiat : des fruits et des baies, des escargots, des batraciens, des poissons, des oiseaux, de petits rongeurs, etc. Sur nos sites, il nous arrive de découvrir que des dizaines de grenouilles ont été éventrées aux abords d'une mare. Et dans ce cas, le coupable est tout désigné ! „

Voyageur infatigable

Présent en Allemagne depuis les années trente, ce petit mammifère a d'abord été élevé pour sa fourrure avant de se retrouver accidentellement dans la nature. Il y a une vingtaine d'années, il a traversé la frontière pour s'installer dans nos forêts de l'Est. Particulièrement discret, il a eu tendance à passer inaperçu... à tel point que l'on pensait que sa présence restait anecdotique chez nous.

“ Nos ratons laveurs sont également susceptibles de venir de France, explique **Julie**, également responsable du projet biodiversité. Durant la Seconde Guerre mondiale, des aviateurs américains casernés en France avaient en effet pour mascotte le raton laveur. A la fin de la guerre, les spécimens qu'il détenaient à la base ont été relâchés dans la nature... et se sont reproduits. „

Il a fallu le déclenchement de la peste porcine entre 2018 et 2020 pour prendre conscience de l'ampleur de cette colonisation. Les agents du DNF (Département Nature et Forêt) avaient installé des pièges pour capturer et éliminer les sangliers. “ Près de 10.000 ratons laveurs ont été pris dans ces pièges, alors que l'on pensait que sa population ne dépassait pas les 5.000 spécimens. Aujourd'hui, on parle de 50.000 ratons laveurs répartis sur toute la Belgique. „



Expansion préoccupante

Cette expansion débridée est considérée comme plutôt préoccupante pour la biodiversité locale. Comme les femelles ont des portées de 3 à 7 jeunes chaque année et que l'espèce n'a pas de véritables prédateurs chez nous, sa population a tendance à se démultiplier. Et il n'est désormais pas rare de croiser de nuit des rats laveurs dans nos villes... où ils ont la fâcheuse habitude d'éventrer les sacs poubelles ou de piller les poulaillers.

“ Au États-Unis, les rats laveurs sont considérés comme de véritables plaies par les habitants des quartiers résidentiels, raconte encore Cédric. Je me souviens avoir vu un documentaire sur un raton laveur qui avait pour habitude de regarder régulièrement à travers la fenêtre de la cuisine d'une brave famille américaine. En fait, il observait et analysait tout ce qui se passait à l'intérieur. Comme il s'était rendu compte que le frigo contenait de la nourriture, il s'est un jour glissé à l'intérieur par une fenêtre entrebâillée, a ouvert le frigo avec ses petites pattes habiles et a dévoré tout le contenu durant la nuit. ”

Protéger les espèces rares

Considérez chez nous comme un animal exotique invasif, le raton laveur peut être chassé et piégé toute l'année.

“ Pour notre part, nous faisons appel au service de piégeage du DNF lorsque nous savons qu'un de nos sites est occupé par des rats laveurs, ajoute Julie. Comme cet animal est un piller de nid, nous craignons qu'il ne s'attaque à des espèces nicheuses rares comme le hibou grand-duc. En Ardenne, les associations naturalistes doivent par exemple protéger les nids de cigognes noires ou de grands corbeaux en plaçant des tubes lisses en PVC sur le tronc pour empêcher les rats laveurs d'y grimper. ”

À la SWDE, les agents qui aperçoivent un raton laveur sur un de nos sites ont pour consigne d'avertir le Processus environnement (cellule biodiversité). Le cas échéant, le DNF se mobilise pour éliminer l'intrus. Dès lors, si vous croisez la route d'un bandit masqué, ne manquez pas de le signaler à la maréchaussée !

Le saviez-vous ?

Le nom « **raton laveur** » tire son origine des habitudes caractéristiques de cet animal qui semblent inclure le lavage de sa nourriture dans l'eau. En anglais, cet animal est connu sous le nom de « raccoon », terme dérivé de l'Algonquin « arahkun », désignant celui qui gratte avec ses mains.



03

Castor : un bâtisseur parfois encombrant !

De retour chez nous depuis une vingtaine d'années, le castor a pris ses quartiers dans les nombreuses petites vallées boisées de la Wallonie. Cet infatigable travailleur a pour habitude de transformer les milieux en construisant des barrages qui inondent les abords des ruisseaux. Implantées sur une dizaine de nos sites de captage, ces colonies perturbent périodiquement nos activités.

Dans notre imaginaire collectif, le castor est souvent perçu comme un animal sympathique, ingénieux et travailleur. Et ce n'est dès lors pas un hasard si une célèbre émission de télévision pour enfant a fait du « **Père Castor** » ce personnage sage et bienveillant qui raconte des histoires à ses petits-enfants.

Disparu depuis la fin du XIX^e siècle en Wallonie, ce rongeur de belle taille (près d'un mètre pour un adulte) fait un retour très remarqué chez nous depuis le début des années 2000. *« Contrairement au raton laveur, le castor n'est pas une espèce exotique envahissante, explique Julie, responsable du projet Biodiversité au sein du Processus environnement à la SWDE. C'est un animal indigène qui a sa place en Wallonie. Connu sous le nom de « bièvre » au XIX^e siècle, le castor a été à l'époque intensément chassé pour trois raisons : sa fourrure, sa viande qui était assimilée à du poisson (donc consommable le vendredi) et le castoréum, une sécrétion huileuse et odorante produite par des glandes spécifiques et utilisée en parfumerie. Résultat : il a été complètement éradiqué bien avant 1900 ! »*



Réintroduction illégale

Le castor a été réintroduit illégalement chez nous à partir de 1998 par des militants écologistes. À l'époque, cet animal qui avait déjà été réimplanté en Allemagne faisait de timides tentatives pour s'installer de l'autre côté de la frontière. Jugeant que cette migration naturelle prenait trop de temps, des « passionnés » s'étaient rendus en Pologne pour ramener quelques spécimens afin de les relâcher du côté de la botte de Givet. En quelques années, ce gros rongeur semi-aquatique s'est formidablement bien acclimaté et s'est mis à coloniser de nombreux cours d'eau du sud du pays. Considérés comme autant de curiosités pittoresques, les barrages et les constructions des castors faisaient alors la joie des touristes qui venaient parfois de loin pour les découvrir.

Lorsque l'on observe les constructions parfois titanesques des colonies de castors (certains barrages font 50 m de long et 3 m de haut), une question s'impose ! Mais pourquoi les castors construisent-ils des barrages pour inonder des parties de vallée ? *“ Parce que sur terre, ils sont particulièrement lourdauds et vulnérables tandis que dans l'eau, ce sont d'habiles nageurs, souligne Julie. Sans compter que la hutte où la famille habite à l'année doit être sous eau pour éviter la prédation. Sa priorité consiste à trouver des sites où la nourriture est abondante. Son régime alimentaire comprend des feuilles, des rameaux, des racines et des plantes aquatiques. Il se délecte également d'écorce et de branches de saules, de trembles, d'aulnes et d'autres arbres à bois tendre. ”*



Un rongeur très utile à la biodiversité

Quand ils s'installent sur des sites sauvages et isolés, les castors sont très utiles pour la restauration de la biodiversité. Grâce à leurs barrages, les petits ruisseaux deviennent de vastes zones humides favorables à une grande variété d'animaux et de végétaux. Revers de la médaille : la transformation de ces biotopes peut avoir des conséquences sur les activités alentour. *“ Lorsque l'eau monte à cause des barrages, les inondations peuvent endommager des installations techniques ou des domaines boisés, explique Cédric, également responsable du projet Biodiversité. Une plantation d'arbres destinée à la coupe ne résistera pas longtemps les pieds dans l'eau. Au sud-est de notre territoire, du côté de Vielsalm, Wibrin, Houffalize et Bertrix, plus d'une dizaine de nos sites de captage sont maintenant impactés par la présence des castors. Si l'on n'y prend garde, les montées des eaux peuvent rapidement inonder nos bâtiments ou nos prises d'eau. Et l'eau captée peut alors être contaminée. ”*



Un animal sous haute protection

Considéré comme un animal indigène, le castor est protégé par la législation wallonne. La loi stipule en effet qu'il est interdit de tuer un castor ou de détruire ses installations (barrage, hutte, etc.). Seule exception : une dérogation peut être accordée par la Région wallonne s'il est prouvé que les castors nuisent à une activité économique. Un particulier qui voit ainsi son étang envahi par une famille de castors ne peut pas intervenir.

“ Sur nos sites de captage qui sont considérés comme des installations à vocation industrielle, nous pouvons - moyennant autorisation - détruire les barrages ou les colonies, explique **Cédric**. Il nous arrive de devoir démonter des barrages dans l'urgence. Dans ce cas, nous intervenons avec une mini-pelle pour arracher les branches et une broyeuse afin qu'elles ne puissent être utilisées par la suite. Nous procédons parfois à des coupes à blanc de tous les arbres situés sur le site pour éviter que les castors ne s'en servent pour reconstruire le barrage. Particulièrement actif, ce petit mammifère aurait tôt fait de rebâtir ce que l'on a détruit. ”

Vivre en harmonie avec le castor

Comme le castor est un animal territorial, il est en fait contre-productif de tenter de détruire ses installations ou de l'éliminer. Le cas échéant, une autre famille viendrait le remplacer sur le site.

“ Pour vivre en bonne intelligence avec les castors, l'idéal consiste à contrôler le niveau de l'eau des barrages, conclut **Julie**. Il s'agit en fait d'intégrer dans les barrages des tuyaux de gros calibre dont les extrémités sont protégées par une grille et du grillage (afin que les castors ne puissent les boucher avec des branches). Ce type d'installation permet aux gestionnaires des sites de contrôler les niveaux d'eau avec précision et d'éviter ainsi les risques d'inondation. Cette pratique est encore assez rare en Wallonie, mais elle pourrait se généraliser. ”



04

Bientôt des pouponnières d'écrevisses dans nos carrières ?

Notre petite écrevisse autochtone risque-t-elle de disparaître à tout jamais de nos rivières et plans d'eau ? C'est probable si rien n'est fait ! Seule espèce d'écrevisse indigène présente en Wallonie, l'écrevisse à pattes rouges survit difficilement à l'invasion de ses cousines américaines et turques. Pour la protéger, une association élève des spécimens qu'elle réintroduit dans des sites préservés. Il se fait que les plans d'eau de nos carrières pourraient en héberger quelques-unes.

Qui l'eut cru ? Les rivières et plans d'eau de Wallonie regorgent d'écrevisses. À tel point que plusieurs espèces exotiques introduites accidentellement sont considérées comme largement invasives chez nous. Particulièrement opportunistes et prolifiques, ces crustacés importés sont porteurs de maladies et mènent la vie dure à nos petites écrevisses à pattes rouges (*Astacus astacus* L.).

*“ Cette écrevisse est la seule espèce indigène qui subsiste encore en Wallonie, explique **Cédric**, responsable de la biodiversité au sein du Processus environnemental à la SWDE. Elle est le symbole d'une très bonne qualité de l'eau, car elle ne survit que dans les eaux les plus saines. Menacée par la propagation de la peste des écrevisses et la pression des autres espèces invasives plus agressives, elle fait aujourd'hui l'objet de mesures de protection drastiques en Wallonie et à travers toute l'Europe. ”*



Des cousines robustes et résistantes

Les écrevisses de Louisiane, les petites écrevisses américaines, les écrevisses turques et les écrevisses signal (également connues sous le nom d'écrevisse de Californie) sont en fait de véritables conquérantes aquatiques. Plus agressives et opportunistes, elles surpassent notre petite écrevisse indigène dans la lutte pour l'habitat et la nourri-

ture. *“ Leur capacité à atteindre une maturité sexuelle précocement et à pondre un grand nombre d'œufs leur permet de se multiplier rapidement, explique encore Cédric. Plus robustes et moins exigeantes, elles prospèrent dans des eaux vaseuses de qualité inférieure, où l'oxygène se fait rare. D'autant que ces écrevisses exotiques possèdent une*

*résistance naturelle à l'aphanomyose – la fameuse peste des écrevisses. Elles agissent dès lors comme des porteurs sains de cette redoutable maladie, facilitant ainsi la diffusion du champignon *Aphanomyces astaci* dans les milieux aquatiques. » ”*

Des écrevisses dans nos carrières

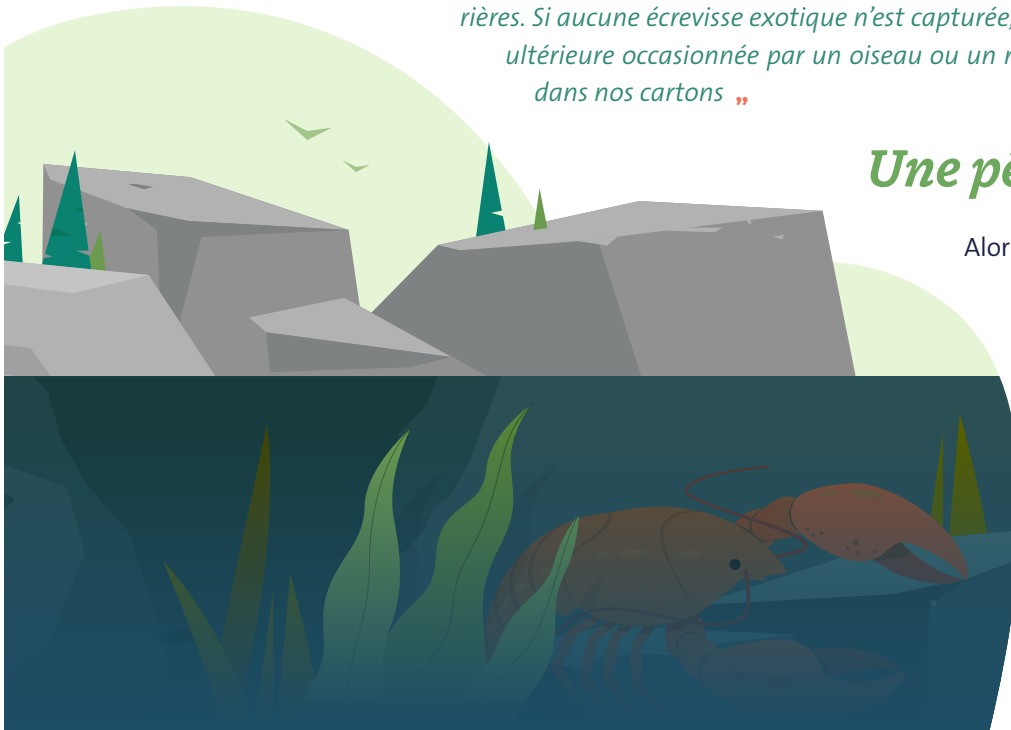
Il y a quelques années, l'association ASPEI de Theux nous a sollicités pour transformer quelques-unes de nos carrières en pouponnières à écrevisses indigènes. Comme ces sites sont alimentés par des eaux souterraines et qu'ils ne sont pas connectés au réseau hydrographique, il est probable qu'ils sont vierges de toute écrevisse exotique. Mais rien n'est moins sûr.

“ Il faudrait demander à l'organisme wallon chargé des Contrats de rivières d'effectuer des prélèvements avec des nasses dans certaines de nos carrières. Si aucune écrevisse exotique n'est capturée, l'opération peut être intéressante en matière de biodiversité. Encore qu'une contamination ultérieure occasionnée par un oiseau ou un raton laveur sera toujours susceptible de faire capoter le projet. Quoi qu'il en soit, l'idée est dans nos cartons ”

Une pêche autorisée toute l'année

Alors que la pêche de ces espèces importée est autorisée toute l'année en Wallonie, celle de l'écrevisse à pattes rouges est strictement interdite ! Pour séparer le bon grain de l'ivraie, la Maison wallonne de la Pêche propose une brochure qui reprend les règles à respecter en matière de pêche. Ce petit fascicule reprend - photos à l'appui - toutes les caractéristiques physiologiques de ces petits crustacés. *“ La pêche à l'écrevisse se pratique avec des balances qui sont de petites nasses au fond desquelles il faut fixer un morceau de viande ou de poulet, explique Cédric. Une fois immergée, cette balance se pose au fond de l'eau et il suffit alors d'attendre quelques minutes pour la voir se remplir d'écrevisses ”*

Si le cas de notre petite écrevisse à pattes rouges peut paraître anecdotique, sa préservation est essentielle pour maintenir la diversité génétique de nos rivières et plans d'eau. Dans cet esprit, la limitation des espèces invasives opportunistes est plus que nécessaire pour protéger ces écosystèmes fragiles. Car en matière de biodiversité, chaque détail compte.



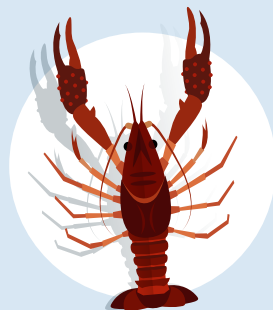
Les quatre espèces indésirables

En Wallonie, quatre espèces d'écrevisses exotiques cohabitent avec les populations autochtones d'écrevisses à pattes rouges, chacune avec ses caractéristiques distinctes :



La petite écrevisse américaine

Originnaire d'Amérique du Nord, cette écrevisse (*Orconectes limosus*) est reconnaissable par ses pinces relativement petites et son abdomen orné de taches claires. Comme elle a la capacité de s'adapter à une grande variété d'habitats qu'elle colonise rapidement (cours d'eau, étangs, marais...), cette écrevisse est considérée comme une espèce particulièrement invasive en Wallonie.



L'écrevisse de Louisiane

Avec ses pinces larges et puissantes, l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) est un redoutable prédateur pour nos petites écrevisses locales. Introduite en Europe dans les années septante pour ses qualités gustatives, cette écrevisse s'est accidentellement retrouvée dans nos cours d'eau où elle entre en compétition au niveau de l'habitat et la nourriture avec les écrevisses à pattes rouges. Porteuse saine de l'oomycète *Aphanomyces astaci*, l'agent pathogène de la peste de l'écrevisse, elle représente une menace sérieuse pour les populations locales.



L'écrevisse signal

L'écrevisse signal ou de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) est comme les deux précédentes espèces originaires d'Amérique du Nord. On la reconnaît à ses pinces allongées et fines, souvent marquées de bandes claires. Résistante à la peste de l'écrevisse, elle a été volontairement introduite en Europe pour reconstituer les stocks des espèces autochtones décimées par la maladie.



L'écrevisse à pattes grêles

Originnaire d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient, l'écrevisse turque ou à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*) se distingue par de longues pattes fluettes (d'où son nom). Sa coloration varie du brun au vert olive et elle peut atteindre une taille respectable, pouvant dépasser 15 centimètres de longueur de carapace. Elle préfère les eaux calmes et les fonds vaseux des rivières et des lacs. Bien qu'elle ne soit pas aussi invasive que les autres espèces exotiques, elle peut né

05

Le grand retour de Batman sur nos sites

Avec près d'un kilo d'insectes consommés chaque année, la chauve-souris contribue à son niveau au maintien de la biodiversité wallonne. Pour favoriser son retour dans nos belles campagnes, la Processus environnement de la SWDE collabore activement avec le DNF et le monde associatif. **Objectif** : installer des refuges artificiels et réaménager des refuges « naturels » (grottes et cavités) sur nos sites afin d'héberger les colonies en quête de quiétude.*

Il faut bien le reconnaître : nos chauves-souris souffrent encore trop souvent d'une réputation sulfureuse due aux superstitions qui les associent au mystère de la nuit. L'idée que les chauves-souris peuvent s'emmêler dans nos cheveux demeure également très vivace. Cette croyance provient probablement de leur vol rapide et agile près de nos têtes, lorsqu'elles chassent les insectes attirés par notre chaleur corporelle ou le parfum des shampoings. En réalité, grâce à leur système de navigation par écholocation extrêmement précis, ces petits mammifères sont capables de détecter et d'éviter des obstacles aussi fins qu'un cheveu, rendant ainsi l'idée qu'elles puissent nous « décoiffer » hautement improbable. Par contre, ce que l'on sait moins, c'est que ces créatures fascinantes jouent un rôle crucial dans nos écosystèmes, notamment en régulant les populations d'insectes.

DNF* : Département Nature et Forêts du Service public de Wallonie.

Une situation préoccupante

Si elle s'améliore un peu, la situation des populations de chauves-souris en Wallonie reste toujours préoccupante. Les principales menaces ? La dégradation des habitats, la pénurie d'insectes due à l'usage de pesticides, la pollution lumineuse qui perturbe leurs activités nocturnes, la raréfaction de leurs gîtes d'été et d'hiver ...

*“ Par les temps qui courent, les écosystèmes favorables aux chauves-souris se réduisent comme peau de chagrin, explique Cédric, chargé du projet Biodiversité au sein du Processus environnement à la SWDE. L'urbanisation croissante et la raréfaction des lieux de reproduction et d'hibernation impactent chaque année un peu plus les populations des 24 espèces de chiroptères** recensées en Wallonie. Alors nous agissons à notre niveau. „*

Des refuges adaptés à tous les besoins

Il y a quelques années, la SWDE a notamment profité des travaux de protection du site de captage de Gerpennes dans le Hainaut pour aménager les anciens fours à chaux en faveur des chauves-souris (avec les recommandations « techniques » du DNF). L'initiative a été couronnée de succès puisque les 8 colonies différentes recensées sur le site se portent à merveille. Le projet d'aménager les galeries d'un ancien site de captage à Dour (Hainaut) a par contre été abandonné. *“ Ce projet n'a pas vu le jour car nous craignons que les déjections des chauves-souris altèrent les nappes souterraines, souligne encore Julie, également chargée du projet Biodiversité. Contrairement à Gerpennes, nous sommes ici dans une galerie de captage avec accès direct à la masse d'eau souterraine. Par contre, nous envisageons d'installer des refuges artificiels sur plusieurs de nos sites. Nous allons procéder à des repérages avec les experts du SPW et de Natagora afin de choisir les meilleurs emplacements. Nous avons en effet la chance de posséder des sites où l'activité humaine est réduite à sa plus simple expression. Alors autant en profiter ! Nous souhaitons également que nos initiatives puissent servir d'exemple aux autres opérateurs du secteur de l'eau... „*

D'avis d'expert, l'installation de ces refuges en bois doit respecter ces 3 règles majeures pour être efficace : loin de toute activité humaine, orienté vers le sud pour maximiser l'ensoleillement et placé à une hauteur d'au moins trois mètres pour éviter les prédateurs et les actes de vandalisme. Lorsqu'ils sont bien conçus, ces nichoirs conviennent tant pour l'hibernation que la maternité et le repos quotidien. *“ L'accès aux refuges que nous installons sur nos sites doit être libre de toute obstruction (branches et feuillages) et éloigné des sources de lumière intense qui risquent de perturber leurs vols, ajoute Julie. „*

**Chiroptère vient du grec chiro « main » et ptère « aile »

Un redoutable insectivore

Pour élever leur progéniture, les femelles se regroupent en colonies maternelles durant l'été dans des arbres creux ou des bâtiments anciens. Les mâles, eux, restent isolés ou forment de petits groupes à proximité. À l'approche de l'automne, les femelles accumulent des réserves de graisse et migrent vers leurs gîtes d'hibernation (grottes, galeries de mines, tunnels, ouvrages d'art, etc.), période durant laquelle les mâles les rejoignent pour s'accoupler. L'hiver est ensuite marqué par un état d'hibernation profond où leur métabolisme ralentit considérablement. *“ Pour survivre durant l'hiver, ces petits mammifères doivent trouver refuge dans un environnement préservé et frais, à l'abri de toutes perturbations, explique encore Julie. Lorsqu'une chauve-souris est dérangée en hiver, elle est forcée de sortir de son état de torpeur ... ce qui peut la faire mourir d'épuisement. ”*

Au printemps, les chauves-souris sortent de leur hibernation et se mettent en quête d'insectes qu'elles localisent grâce à leur capacité d'émettre des ultrasons. Bien que dotées d'une vision suffisante, c'est grâce à cette écholocation qu'elles excellent dans la chasse nocturne, adaptant leur technique selon les conditions du moment : capture en vol, à la surface de l'eau, en embuscade depuis un perchoir ou attaque directement au sol. Une chauve-souris peut ainsi consommer en une nuit jusqu'à un quart de sa masse corporelle, soit environ un kilogramme d'insectes par an pour une chauve-souris de taille moyenne.



Protection rapprochée

En Wallonie, la majorité des espèces de chauves-souris sont protégées par la **Loi sur la Conservation de la Nature** (législation régionale). Ce cadre législatif interdit notamment leur capture, la détérioration de leurs lieux de reproduction et impose la mise en œuvre d'actions concrètes pour maintenir leur bien-être écologique. Tous les six ans, un rapport détaillé sur leur état de conservation doit être soumis à la Commission Européenne, assurant ainsi un suivi continu et attentif.

Sur le terrain, les populations de chauves-souris sont suivies grâce à des conventions financées par la Région wallonne. Le groupe de travail **Plecotus** notamment (pôle chauves-souris de Natagora), mobilise chaque année un réseau de bénévoles spécialisés dans le suivi de ces chiroptères. Ces observateurs aguerris réalisent le recensement des colonies les plus importantes et des espèces rares via des observations directes ou des prises de vue photographiques. Le cas échéant, le marquage individuel des chauves-souris avec des émetteurs permet d'étudier leurs mouvements et de localiser les sites de maternité. Les colonies moins prioritaires bénéficient d'un contrôle au moins tous les six ans.

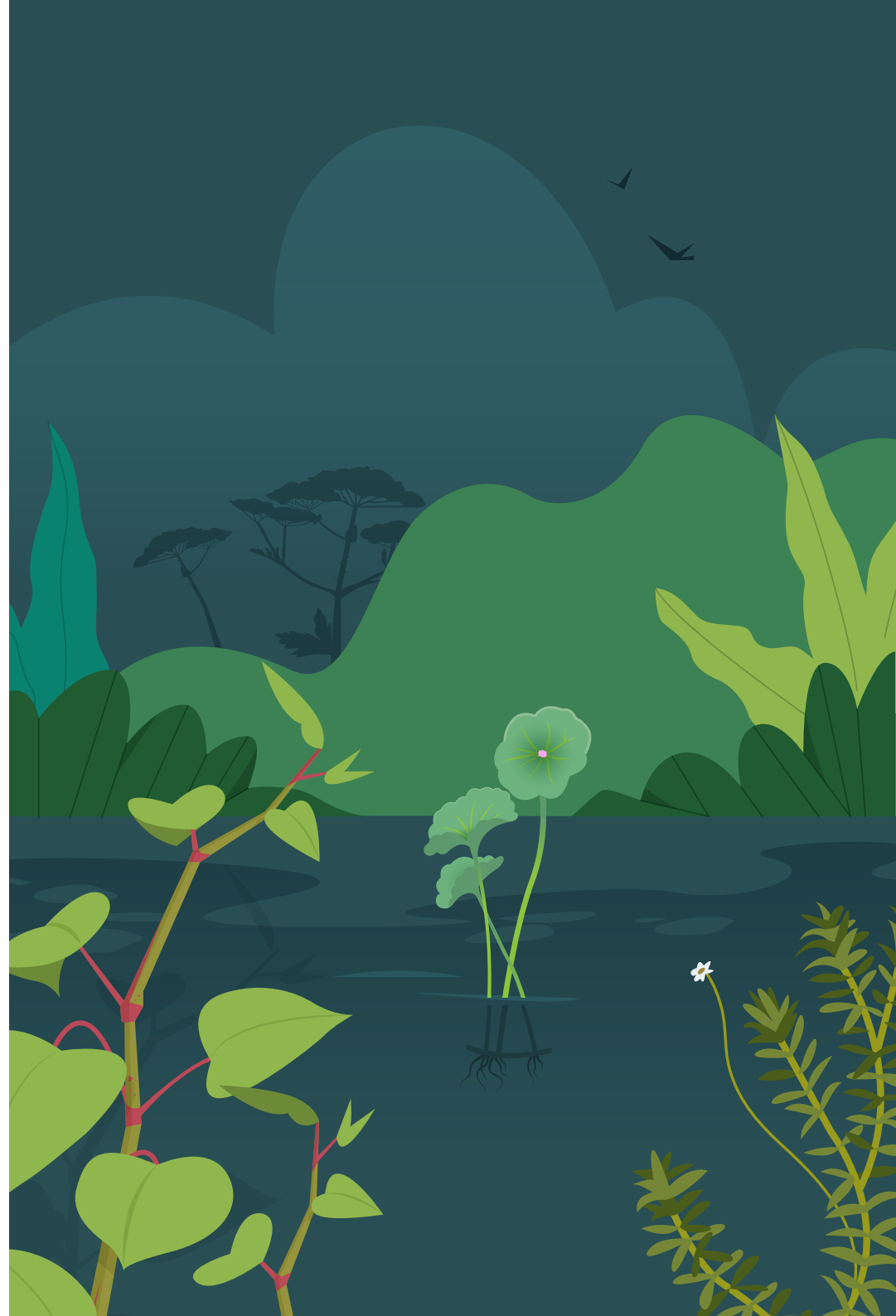
06

Plantes exotiques invasives

Des invasives de plus en plus préoccupantes !

*Souvent perçues comme inoffensives, certaines espèces végétales exotiques cachent en réalité une menace significative pour la biodiversité et nos écosystèmes locaux. Lorsqu'elles sont introduites dans des espaces verts ou des milieux aquatiques, ces plantes peuvent devenir envahissantes, s'étendre au-delà de leurs lieux d'implantation initiaux et coloniser les habitats naturels. Dans ces écosystèmes fragiles, elles concurrencent les espèces indigènes, accélèrent la dégradation des habitats, perturbent la faune qui en dépend et modifient la chimie des sols. Rencontre avec **Étienne Branquart**, expert en gestion des espèces invasives au Service Public de Wallonie.*

L'introduction de plantes exotiques en Europe a une longue histoire liée aux mouvements de découverte, de colonisation et de commerce à travers les siècles. Durant l'Antiquité et le Moyen Âge, certaines plantes (céréales et fruits) sont déjà échangées entre différentes civilisations autour de la Méditerranée et au-delà.



Une ampleur sans précédent

Avec les Grandes Découvertes maritimes par les Européens au XV^e siècle, le commerce des plantes exotiques prend une ampleur sans précédent. *« Les explorateurs comme Christophe Colomb en rapportent du Nouveau Monde, souligne Étienne Branquart. Ce phénomène s'intensifie encore avec les conquêtes et les établissements coloniaux. Les plantes telles que la pomme de terre, le maïs, le tabac et le cacao deviennent des cultures de base et des produits de grande consommation en Europe. »*

Des exotiques à la mode

À partir du XVII^e siècle, la création de nombreux jardins botaniques systématise la collecte et l'étude des plantes exotiques. Ces jardins servent alors à acclimater des plantes utiles ou ornementales et à étudier leurs potentialités agricoles ou médicinales. *« À l'époque, ces importations n'étaient pas considérées comme problématiques, explique-t-il encore. Que du contraire ! Les jardins d'acclimatation avaient alors le vent en poupe dans toutes les grandes villes européennes et les amateurs de beaux jardins étaient friands de plantes exotiques. »*

Un enjeu majeur

Au XX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, une sensibilité aux impacts écologiques de ces introductions s'est progressivement développée. La problématique des espèces invasives est alors devenue un enjeu majeur, conduisant à des politiques plus strictes pour contrôler les introductions et gérer les espèces déjà établies. *« Cette prise de conscience est finalement assez récente. Ce n'est qu'en 1958 que le biologiste Charles Elton publie « The Ecology of Invasions by Animals and Plants », le premier ouvrage consacré aux effets des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes. Cet écologiste avant l'heure a pour la première fois mis en lumière l'importance de contrôler ces espèces pour protéger la biodiversité locale. »*

Importations volontaires ou accidentelles

Si la plupart de ces plantes exotiques ont été volontairement introduites en Europe à des fins commerciales et agricoles, certaines l'ont été de manière accidentelle. *« C'est le cas de l'ambrosie à feuille d'armoise, explique Étienne Branquart. Considérée comme une mauvaise herbe dans les champs de tournesol d'Amérique du Nord, cette plante a été introduite accidentellement dans nos milieux au XIX^e siècle. Aujourd'hui, elle contamine encore les lots de graines destinées aux volailles et aux oiseaux de nos jardins. »*

Des dominantes agressives

Bien qu'avantageuses à certains égards, certaines introductions ont pu conduire à des déséquilibres écologiques. Les plantes exotiques pouvant, en l'absence de prédateurs naturels, se propager de manière incontrôlée et devenir envahissantes. *« La plupart de nos cultures sont issues de plantes venues d'ailleurs, précise-t-il encore. Et seule une toute petite portion de ces milliers de plantes importées méritent le qualificatif « d'exotique envahissante ». Une espèce est désignée comme envahissante ou d'invasive lorsqu'elle se propage de manière agressive et domine les habitats, au détriment des espèces locales. »*

Les nuisances provoquées par ces espèces exotiques envahissantes sont souvent dommageables à long terme. Leur propagation débridée et leur implantation massive peuvent entraîner une modification significative des écosystèmes, une réduction drastique de la biodiversité locale, l'altération des cycles de l'eau et des nutriments ainsi que la modification des habitats naturels. Sans compter que ces plantes peuvent également impacter la santé humaine, les activités industrielles, l'agriculture et la gestion des ressources en eau. *« Une étude menée en France pour évaluer les coûts financiers occasionnés par l'ambrosie à feuilles d'armoise indique que la facture annuelle s'élève à des centaines de millions d'euros par an. Ces coûts intègrent les frais médicaux engendrés par les allergies respiratoires provoquées par le pollen de la plante et le manque à gagner occasionné par les arrêts de travail. »*

56 plantes exotiques envahissantes en Wallonie

En Wallonie, on estime que plus ou moins 1.600 plantes exotiques se sont échappées des jardins et des espaces verts et s'observent dans la nature. Impressionnant ! *« Beaucoup de ces plantes ne s'acclimatent pas réellement ou ne nuisent pas vraiment au milieu naturel dans lequel elles se sont installées, explique encore Étienne Branquart. Certaines survivent et d'autres disparaissent lors des périodes de gel persistant. Pour la Wallonie, seules 56 plantes exotiques sont officiellement considérées comme envahissantes, soit plus ou moins 4% de l'entière des plantes exotiques présentes chez nous. Sur ces 56 plantes, 13 sont reprises dans la liste du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes. Cette nomenclature européenne reprend une quarantaine de plantes qui ne peuvent plus être cultivées, échangées ou vendues partout en Europe. Leur usage est tout bonnement interdit. »*

Restriction d'usage

En Wallonie, les 43 autres espèces épinglées au niveau régional font l'objet d'une restriction d'usage sur tout le territoire wallon. Si elles ne sont pas interdites à la vente, leur plantation est sévèrement réglementée. *« Ces plantes ne peuvent pas être plantées à côté de zones sensibles comme les rivières ou les réserves naturelles. Elles pourront par contre être autorisées dans des zones urbaines ou périurbaines qui ne présentent aucun danger de propagation. Au regard des dommages*

qu'elles occasionnent, certaines plantes épinglées au niveau wallon devraient également l'être au niveau européen. C'est notamment le cas de la renouée du Japon et de la crassule des étangs. Comme ces plantes sont considérées comme très nuisibles pour nos écosystèmes naturels, nous espérons l'inclure à brève échéance dans la liste européenne afin de pouvoir en interdire la vente et l'implantation. »

Une super invasive japonaise

Ces plantes qualifiées de super invasives se caractérisent invariablement par une croissance rapide, un mode de propagation performant, une grande capacité de reproduction et une adaptabilité élevée qui leur permettent de surpasser la flore indigène. *« Les plantes invasives les plus nuisibles sont celles qui répondent à ces trois conditions : être très concurrentielles dans de nombreux milieux différents, ne posséder aucun prédateur naturel et être difficiles à éliminer. La star absolue dans cette catégorie chez nous est la renouée du Japon. Lorsqu'elle est implantée sur un site, elle forme des massifs très denses qui supplantent les espèces indigènes. Ses racines produisent des molécules qui limitent la croissance des autres plantes et ses rhizomes sont enfouis à plusieurs mètres sous terre. Pour l'éradiquer complètement, il est indispensable d'excaver la terre qu'il faudra traiter par ailleurs. Cette opération s'avère particulièrement coûteuse. »*

Pour les espèces exotiques qui répondent à de nombreux usages pour le public et dont la propagation est moins dommageable, une disqualification complète peut sembler disproportionnée. *« Certaines espèces exotiques ne provoquent des nuisances que dans des milieux très spécifiques. Le rhododendron par exemple apprécie les sols sableux très acides en sous-étage de la forêt. Il ne deviendra envahissant que s'il rencontre ces conditions. »*

Il est dès lors crucial de distinguer les plantes exotiques véritablement nuisibles des espèces dont l'impact est limité à des milieux spécifiques. Seule une approche nuancée permet de valoriser les usages publics tout en gérant efficacement les risques d'invasion.

LES ESPÈCES INVASIVES TERRESTRES

Si la Wallonie abrite 56 espèces de plantes terrestres exotiques envahissantes, seule une poignée sont considérées comme super invasives.



» **La Renouée du Japon**
(*Fallopia japonica*)

Originnaire d'Asie de l'Est, la renouée du Japon a été introduite en Europe au XIX^e siècle comme plante ornementale et pour stabiliser les talus. Cette plante se propage principalement par ses rhizomes qui sont extrêmement robustes et peuvent croître sous de nombreux types de sols. De petits fragments de ces rhizomes sont transportés par l'eau ou lors de travaux de terrassement, ce qui favorise sa dissémination sur de grandes distances. La renouée du Japon forme des peuplements denses qui évincent pratiquement toute autre végétation. Sa présence nuit également à la biodiversité, déstabilise les berges des cours d'eau et cause des dommages aux infrastructures en poussant à travers le béton et l'asphalte.



» **La berce du Caucase**
(*Heracleum mantegazzianum*)

La berce du Caucase est originaire de la région du Caucase en Asie centrale. Cette plante ombellifère a été introduite en Europe au XIX^e siècle comme espèce ornementale en raison de sa stature imposante (jusqu'à 3-4 mètres de haut) et de ses grandes inflorescences très appréciées par les abeilles. Elle se propage principalement par ses graines qui peuvent être dispersées sur de longues distances par les rivières ou les mouvements de terre. Ses feuilles imposantes ombragent fortement le sol, inhibant la croissance des plantes indigènes sous son couvert. Elle représente également un danger pour la santé humaine : le contact avec sa sève, sous l'effet de la lumière solaire, peut provoquer de graves brûlures cutanées et des réactions inflammatoires.



» **La balsamine de l'Himalaya**
(*Impatiens glandulifera*)

Originnaire d'Asie (Inde et Népal), la balsamine de l'Himalaya a été introduite en Europe au XIX^e siècle également pour des raisons ornementales et pour son caractère mellifère. Elle colonise principalement les zones humides et les bords de cours d'eau, où elle forme de denses colonies qui excluent les espèces indigènes. Comme ses graines peuvent être projetées jusqu'à plusieurs mètres de la plante mère lorsqu'elles mûrissent et sont aisément disséminées par les cours d'eau, la plante se propage très rapidement. Quand la plante meurt en hiver, elle laisse derrière elle des sols nus très sensibles à l'érosion. La balsamine de l'Himalaya ne représente pas une ressource nutritive attractive pour la plupart des insectes phytophages associés à la végétation des berges. Ceux-ci tendent donc à se raréfier là où la balsamine abonde. En revanche, des recherches récentes ont montré que l'abondant nectar produit par la plante est très apprécié des insectes pollinisateurs au point de les désintéresser des plantes indigènes.



» **L'ambrosie à feuilles d'armoise**
(*Ambrosia artemisiifolia*)

Originnaire d'Amérique du Nord, cette plante a été introduite accidentellement en Europe au XIX^e siècle, probablement par le biais de l'importation de lots de graines contaminés ou de terre transportée avec des marchandises. Cette plante se propage principalement par ses graines qui peuvent être transportées par le vent, l'eau, les animaux, les machines agricoles et les activités humaines. En matière de santé publique, l'ambrosie à feuilles d'armoise est particulièrement redoutée pour son pollen hautement allergène. Elle a également un impact négatif sur les rendements des cultures où elle prolifère.



» **Le robinier faux acacia**
(*Robinia pseudoacacia*)

Le robinier faux-acacia est considéré comme une plante invasive en Wallonie. Cette espèce, originaire d'Amérique du Nord, a été introduite en Europe au 17^e siècle. Bien que le robinier soit apprécié pour son bois et ses capacités de fixation de l'azote, il présente des caractéristiques qui favorisent son expansion rapide et sa capacité à coloniser de nouveaux espaces, souvent au détriment des espèces locales.

Le robinier faux-acacia peut rapidement former des peuplements denses qui supplantent les plantes locales, réduisant ainsi la biodiversité. En fixant l'azote de l'air, il enrichit les sols en azote, ce qui peut favoriser d'autres espèces nitrophiles et perturber les écosystèmes locaux. Sa présence peut enfin modifier les habitats naturels, rendant certains milieux moins favorables aux espèces indigènes.

Les mesures à prendre

Pour ces espèces invasives terrestres, diverses méthodes de gestion sont appliquées en Wallonie.

Lutte mécanique : Élimination physique des plantes, y compris l'arrachage, l'écorçage ou la coupe avant la floraison pour empêcher la dispersion des semences.

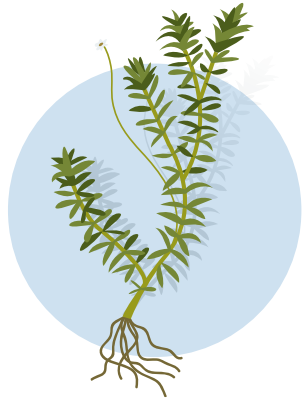
Lutte chimique : Utilisation localisée d'herbicides. Cette méthode ne peut être appliquée qu'en dernier recours et nécessite une application mesurée pour éviter les dommages collatéraux à la flore et la faune non ciblées. Elle ne peut être mise en œuvre que par des opérateurs détenant une phytolice.

Lutte biologique : Introduction d'insectes, de champignons ou de micro-organismes consommant les tissus de la plante. Cette pratique requiert une autorisation de la part de l'administration wallonne.

Éducation et prévention : Sensibilisation du public aux risques associés à ces plantes et promotion de pratiques de jardinage responsables pour empêcher leur propagation.

LES ESPÈCES INVASIVES AQUATIQUES

Initialement introduites en Europe pour embellir les aquariums et les bassins de jardin, plusieurs espèces de plantes aquatiques exotiques présentent un risque notable d'invasion. Des espèces comme l'élodée du Canada, l'élodée dense, la jussie rampante, la myriophylle du Brésil ou l'hydrocotyle fausse-renoncule se sont remarquablement adaptées aux zones humides riches en nutriments, où elles se développent et se multiplient à une vitesse considérable.



» **L'élodée du Canada**
(*Elodea canadensis*)

Originnaire d'Amérique du Nord, cette plante a été introduite en Europe au XIX^e siècle comme plante oxygénante pour les aquariums. Elle se propage principalement par fragmentation. Chaque segment de tige peut prendre racine et développer une nouvelle plante. L'élodée du Canada forme des tapis denses qui peuvent obstruer les voies navigables, perturber les activités aquatiques et déplacer la flore locale. Elle modifie également l'habitat des poissons et autres faunes aquatiques en réduisant la disponibilité de l'oxygène dans l'eau.



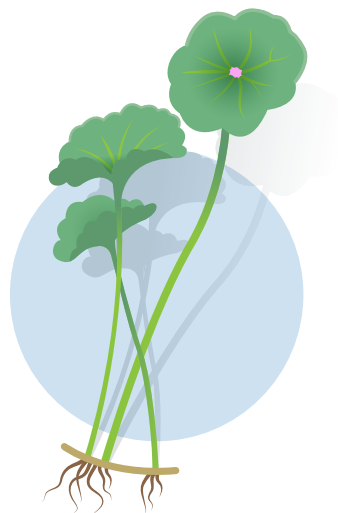
» **La jussie à grandes fleurs**
(*Ludwigia grandiflora*)

Originnaire d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, cette plante s'est répandue dans de nombreuses régions tempérées, dont la Wallonie. Elle a été introduite dans les étangs et les bassins de jardin comme plante ornementale du fait de sa floraison abondante. La jussie se propage à la fois par graines et par fragments de tiges qui se détachent et flottent jusqu'à ce qu'ils s'enracinent ailleurs. Comme l'élodée, elle forme des tapis denses qui peuvent entraver les activités nautiques et réduire la biodiversité. Elle est particulièrement problématique dans les zones humides où elle est susceptible d'altérer les régimes hydrique et chimique des écosystèmes.



» **Le myriophylle du Brésil**
(*Myriophyllum aquaticum*)

Originnaire d'Amérique du Sud, cette plante a été introduite en Europe en tant que plante oxygénante pour les aquariums et les bassins de jardin. Il se reproduit par fragments de tige qui se détachent et se dispersent par les courants d'eau. Le myriophylle du Brésil est particulièrement invasif dans les plans d'eau et les zones marécageuses où il peut former des tapis denses. Il affecte la faune et la flore locales en limitant la pénétration de la lumière et en modifiant la chimie de l'eau. Sa gestion nécessite des efforts coordonnés afin d'éviter sa propagation et minimiser son impact sur les écosystèmes.



» **L'hydrocotyle fausse-renoncule**
(*Hydrocotyle ranunculoides*)

L'hydrocotyle fausse-renoncule n'est pas une renoncule véritable (genre *Ranunculus*). Originaires des régions tempérées et subtropicales d'Amérique du Nord et du Sud, cette plante se propage par fragments de tiges qui se détachent et peuvent être transportés par l'eau ou des activités humaines. Elle s'avère particulièrement invasive dans étangs, les canaux et les rivières lentes. Enracinées dans les berges, ses tiges s'allongent rapidement à la belle saison jusqu'à former des tapis flottants à la surface de l'eau, ce qui réduit la pénétration de la lumière et altère la qualité de l'eau en diminuant l'oxygène disponible. Elle peut dans certains cas bloquer la navigation sur les canaux.

Les mesures à prendre

La gestion et la destruction des plantes aquatiques invasives requièrent une approche combinée de méthodes physiques, biologiques et préventives, à répéter dans le temps.

Méthodes physiques

- * L'arrachage manuel des plantes est efficace pour les petites infestations ou dans des zones sensibles.
- * L'arrachage mécanique à l'aide de machines est recommandé pour les plus grosses infestations, mais doit être évité dans les zones biologiquement sensibles.
- * La couverture du fond du plan d'eau avec des bâches ou des géotextiles empêche la croissance des plantes en bloquant la lumière.

Méthodes biologiques

- * L'introduction de poissons herbivores peut aider à contrôler les populations de plantes invasives. Cette méthode doit néanmoins être utilisée avec précaution afin d'éviter de perturber davantage l'équilibre écologique et requiert la délivrance d'une autorisation de la part du Service Public de Wallonie.
- * L'introduction de certaines maladies ou parasites spécifiques aux plantes envahissantes peuvent réduire les populations de plantes invasives. Elle requiert également la délivrance d'une autorisation par le Service Public de Wallonie.

Méthodes préventives

- * Informer le public sur les risques associés à l'introduction de nouvelles espèces et sur les manières de prévenir leur propagation. Indiquer qu'il est toujours préférable de privilégier les espèces locales qui ont un faible impact sur les écosystèmes environnants. Éviter les dépôts sauvages dans les zones humides de plantes aquatiques en provenance des aquariums et des bassins de jardin.
- * Mettre en place des lois et des régulations pour contrôler le commerce et le transport de plantes aquatiques potentiellement invasives.
- * Réduire les risques de transfert accidentel de plantes invasives via les équipements de pêche et les activités récréatives.

En savoir plus : Patinet, M., Branquart, E. et Monty, A (2023). *Plantes exotiques envahissantes des milieux aquatiques et rivulaires – Guide de bonnes pratiques de gestion. Projet LIFE RIPARIAS, 192 p.*

Plantes oxygénantes ou plantes asphyxiantes?

Les vertus oxygénantes et épuratrices de nombre de plantes aquatiques invasives comme le cabomba, les élodées ou les myriophylles ont longtemps été vantées dans les jardinerie et les magasins d'aquariophilie. L'idée avancée est que leur activité photosynthétique assure l'équilibre des bassins aquatiques et des aquariums et aide à maintenir une eau claire. Elles produiraient et renouvelleraient l'oxygène essentiel à la vie des poissons.

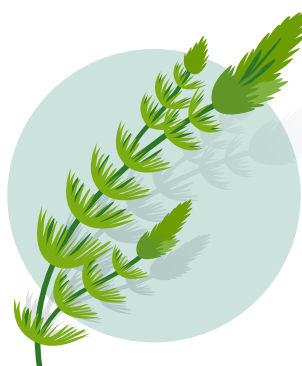
Mais qu'en est-il exactement? On observe que la fonction d'oxygénation ne peut plus être remplie quand ces plantes se développent de manière excessive. Là où elles se mettent à proliférer, les plantes aquatiques invasives réduisent fortement la pénétration de la lumière dans l'eau et produisent de grandes quantités de matière organique qui tend à s'accumuler au fond des bassins. La décomposition de cette matière conduit à une consommation excessive de l'oxygène dissous dans l'eau par les micro-organismes et mène graduellement à... l'asphyxie du milieu aquatique ! Vous avez dit oxygénant ?

Une élimination écologiquement responsable

La gestion des déchets végétaux issus de l'entretien des jardins, des bassins, des étangs et des aquariums revêt une importance capitale pour éviter la dissémination accidentelle d'espèces potentiellement envahissantes. Il est impératif de ne jamais abandonner ces matériaux dans la nature. Si le compostage domestique peut détruire certains déchets verts, il convient de traiter les parties de plantes résistantes comme les graines ou les racines dans des installations dédiées (recyparcs) pour garantir un compostage complet.

Privilégier les espèces aquatiques indigènes !

Pour éviter la propagation des espèces invasives, il est préférable de s'orienter vers les espèces aquatiques indigènes lors de l'aménagement des aquariums et des bassins de jardin. De nombreuses espèces locales disponibles en jardinerie peuvent se substituer aux espèces exotiques et permettre l'oxygénation et la filtration de l'eau.



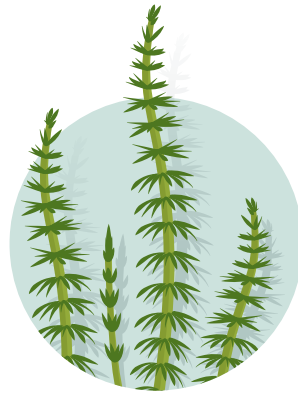
» **Le cornifle immergé** (*Ceratophyllum demersum*) est une excellente alternative aux élodées exotiques. Il favorise l'oxygénation de l'eau, réduit la prolifération des algues et soutient la faune aquatique.



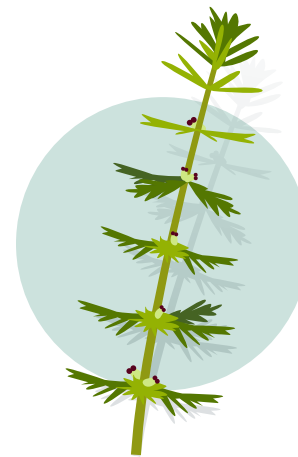
» **Le populage des marais** (*Caltha palustris*) ou souci d'eau remplace avantageusement les jussies, dont la croissance exubérante peut gravement déséquilibrer les écosystèmes aquatiques.



» La menthe aquatique (*Mentha aquatica*) remplace les jussies par son pouvoir filtrant. Ses racines denses et son feuillage contribuent à la filtration naturelle de l'eau. Elle est ainsi capable d'absorber divers polluants, y compris les métaux lourds, les nitrates, les phosphates et les composés organiques.



» La pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*) empêche l'eutrophisation des plans d'eau et offre un habitat et une source de nourriture pour une variété d'organismes aquatiques. C'est également une excellente alternative pour remplacer des plantes aquatiques envahissantes comme les myriophylles exotiques.



» Le myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*) est une autre alternative indigène pour remplacer les myriophylles exotiques. Cette plante aide à filtrer les nutriments en excès comme l'azote et le phosphore dans l'eau, ce qui réduit la croissance des algues et améliore la clarté de l'eau.



» La renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) est une plante aux petites fleurs blanches qui ressemble à l'hydrocotyle fausse-renoncule plus envahissante. Elle joue un rôle important dans l'oxygénation de l'eau et la filtration des sédiments.

Étienne Branquart

Étienne Branquart est un expert en gestion des espèces invasives attaché au Service Public de Wallonie. Il est affilié au Département d'Étude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3) du SPW, basé à Gembloux. Ses domaines d'expertise comprennent l'évaluation des risques, la surveillance et la gestion des espèces invasives, ainsi que la communication liée à ces espèces. Il travaille également sur des techniques de gestion et de biosécurité pour limiter l'impact des espèces invasives.

CAMPAGNE « STOP AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN WALLONIE ! »

Une action urgente pour la protection de notre biodiversité

Objectifs de la campagne

Informer et sensibiliser : augmenter la connaissance du public sur les risques associés aux EEE et sur les actions de prévention.

Mobiliser le grand public : encourager la participation active des citoyens dans la détection et le signalement des EEE.

Promouvoir des pratiques durables : sensibiliser aux pratiques responsables pour éviter l'introduction et la propagation des EEE.

Actions de la campagne

Événements de sensibilisation : Publication d'information sur les réseaux sociaux et le site internet de la campagne couplé à un affichage dans les jardineries et les animaleries pour informer la clientèle.

Matériel éducatif : Diffusion de brochures, affiches, et guides pratiques sur la reconnaissance et la gestion des EEE.

Appel à l'action

Tous les Wallons sont invités à adopter les bons gestes pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Pour en savoir plus :
<https://stopenvahissantes.be/home.html>



**STOP AUX ESPÈCES
EXOTIQUES
ENVAHISSANTES**

07

Plantations

35.000 arbres en première ligne pour la biodiversité !

Cette année, le Processus Environnement s'est chargé de gérer les plantations de près de 35.000 arbres et 10 km de haies sur nos sites. Il a également planifié le recensement de leur typicité naturelle avec les experts du Département Nature et Forêts (DNF) de la Région wallonne. Objectif de l'opération : participer activement au réseau écologique wallon. Vaste programme !

Vous connaissez sûrement ce célèbre proverbe que l'on attribue à Antoine de Saint-Exupéry : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants !* » En matière de biodiversité, cet adage est devenu d'une actualité brûlante. Car pour la plupart des scientifiques concernés, le constat est sans appel ! Nous sommes en train de vivre la **sixième extinction de masse*** (la 5^e étant celle des dinosaures) et leurs recherches les plus récentes soulignent la gravité et l'urgence de cette crise.

Consulter l'article sur la biodiversité :

<https://...>



Un plus pour nos écosystèmes locaux

Il est désormais de notre devoir - particulier ou entreprise - d'agir pour la préservation de cette biodiversité. Car lorsqu'elles sont cumulées, nos actions les plus petites peuvent avoir un impact positif sur la santé de notre environnement. Dans cet esprit, les massifs boisés et les haies que nous plantons sur nos sites participent activement à la préservation de la biodiversité wallonne. Ces plantations sont conçues pour servir d'habitats et de corridors écologiques essentiels à de nombreuses espèces animales et végétales. Sur le plan climatique, elles contribuent à la capture du carbone, réduisant ainsi les concentrations de CO₂. Elles jouent enfin un rôle dans la protection des nappes souterraines, la régulation des cycles hydrologiques et la prévention de l'érosion des sols.

« Pour nos campagnes de plantations, nous avons quelque peu changé notre fusil d'épaule, souligne Cédric, responsable du projet Biodiversité au sein du Processus environnement. Il y a encore quelques années, nous replantions des arbres et des haies de manière opportuniste, lorsque nous effectuions des travaux d'entretien sur nos sites. Aujourd'hui, nous dressons systématiquement la liste des sites à aménager avec les experts du DNF. Nous élaborons ensuite les plans précis des plantations avant de passer commande à la SPGE qui se charge de financer les travaux et de lancer les marchés. »

Sylviculture mélangée à couvert continu

Les types de plantations que nous privilégions désormais s'inspirent de la « sylviculture mélangée à couvert continu ». Cette nouvelle technique forestière favorise la gestion des forêts dans un objectif de production de bois respectant les écosystèmes forestiers. Composés de plusieurs espèces indigènes, ces massifs boisés mélangés s'avèrent en effet plus résistants aux maladies, aux parasites et aux effets du changement climatique. Ils offrent également des habitats plus variés pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères.

« Actuellement, nous supprimons les massifs de résineux présents sur nos sites pour replanter un panachage de 8 essences différentes de feuillus. Les arbres sont plantés sous forme de bosquets et non plus de grands massifs

comme avant, explique-t-il encore. L'idée étant d'aboutir à un couvert continu et naturel en termes de végétation, en alternant espaces ouverts et fermés. Ainsi, lorsqu'une essence d'arbre est fragilisée par une maladie, elle est remplacée naturellement par une autre plus robuste. On évite alors de voir des pans entiers de forêt décimés comme on l'a connu avec la chalarose du frêne par exemple. Cette méthode permet également d'effectuer des coupes rentables pied par pied, en évitant les mises à blanc qui nuisent à la biodiversité. Lorsque les plantations sont en cours de réalisation, notre collègue Alain se rend sur le terrain pour contrôler le travail effectué par nos sous-traitants. C'est lui qui, en fonction du cahier des charges, dirige les opérations et corrige le tir au besoin. »

La nature avant la forêt

Comme certains de nos sites sont déjà boisés et que d'autres doivent être adaptés à nos nouveaux objectifs en termes de biodiversité, nos équipes vont procéder jusqu'en 2027 à un inventaire complet des sites avec les experts du DNF. Cette investigation permettra de choisir les essences les mieux adaptées aux terrains et de décider de quelle manière les espaces seront gérés.

« Par le passé, les experts du DNF se chargeaient exclusivement du reboisement de nos sites dans une logique de production de bois, précise Julie, également responsable du projet Biodiversité. Aujourd'hui, leur mission s'est élargie à la gestion de tous les milieux, qu'ils soient boisés, humides ou plus ouverts. Le N de DNF qui signifie « nature » prend ainsi tout son sens et se place d'ailleurs avant le F de « forêt ». Car c'est à ce niveau-là que leur expertise nous est la plus précieuse. »

10 km de haies en double rangée

Tout comme pour les espaces boisés, les haies plantées sur nos sites sont composées d'une double rangée de feuillus choisis parmi les essences indigènes préconisées par la Région wallonne. *« Planter des haies en double rangée composées d'essences indigènes est une pratique qui offre un triple avantage écologique, souligne encore*

Cédric. Cette méthode favorise tout d'abord les échanges et la connectivité entre habitats : les animaux peuvent ainsi circuler d'un espace à l'autre en demeurant sous un couvert protecteur. Elle renforce ensuite la résilience des écosystèmes face aux perturbations climatiques et biologiques : lorsqu'un arbuste est mal en point, il est naturellement remplacé par un autre. Elle offre enfin des services écosystémiques essentiels tels que la régulation des pollinisateurs et la protection contre l'érosion des sols. »

Des fruits au menu

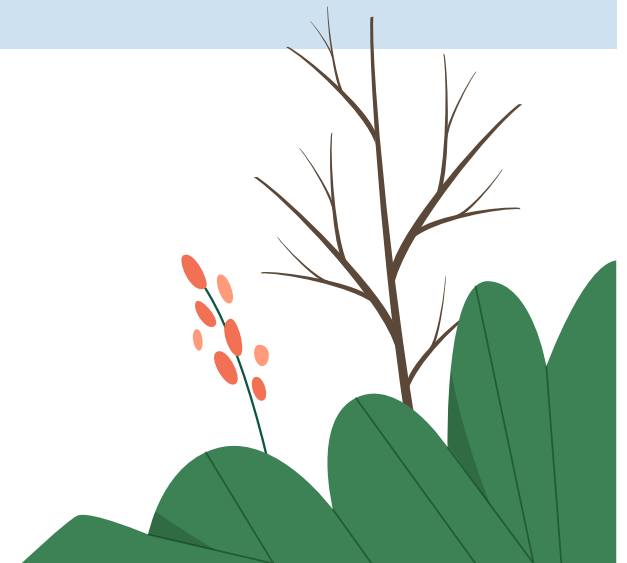
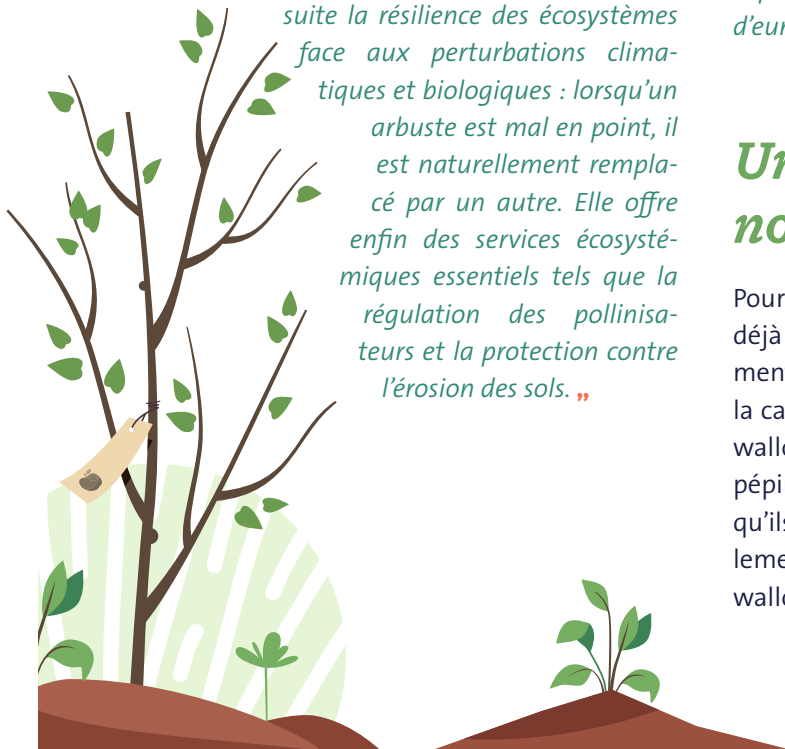
Autre nouveauté : certains de nos sites – comme celui d'Oupeye par exemple – abriteront des arbres fruitiers. 400 pieds de pommiers, poiriers et autres fruitiers ont été plantés cet hiver. Et qui sait? Peut-être que dans quelques années, les membres du personnel de la SWDE pourraient être invités à venir cueillir ces fruits en famille. *« Il faut bien reconnaître que ces plantations fruitières restent un peu anecdotiques, explique encore Julie. La grande majorité des plantations prévues pour cette année, sur une quarantaine de nos sites, concernent près de 35.000 feuillus et 10 kilomètres de haie. Le montant de l'opération est estimé à un peu moins d'un demi-million d'euros. »*

Un plus pour notre biodiversité

Pour la petite histoire, une partie de ces plantations avait déjà été programmée pour l'hiver 2022- 2023. L'engouement pour le jardinage de l'après-Covid et le succès de la campagne **« Yes we plant »** organisée par la Région wallonne ont mis à mal tous les stocks de plants chez les pépiniéristes. Et il a fallu attendre près d'une année pour qu'ils se reconstituent. Un petit décalage qui fait finalement très avantageusement l'affaire de la biodiversité wallonne !

*Extinction de l'Holocène

La sixième extinction de masse, souvent appelée extinction de l'Holocène, est un événement en cours qui est attribué à l'impact humain sur la planète : destruction des écosystèmes, pollution, changement climatique, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces invasives qui perturbent les écosystèmes locaux, etc. Les extinctions de masse précédentes étaient principalement causées par des événements naturels comme des impacts d'astéroïdes ou des éruptions volcaniques massives.



08

Site de captage de Spiennes Un habitat classé Natura 2000 entièrement réhabilité !

*En 2022, la Wallonie a confié à la SWDE et la SPGE la mission de veiller à la gestion de la biodiversité sur les sites de tout le secteur de l'eau en Wallonie. En juillet 2023, un premier projet pilote a été lancé dans ce cadre-là : la réhabilitation d'un habitat classé Natura 2000 sur notre site de captage de Spiennes, à quelques encablures de Mons. Explication de **Julie** et **Cédric**, nos deux collègues experts « biodiversité » du Processus Environnement.*

Au petit matin, l'impressionnante « abatteuse » montée sur chenille traverse la prairie humide de notre site de captage. Pour rejoindre la zone boisée à abattre, l'imposante machine doit encore enjamber une canalisation de gaz enterrée. Et la situation est pour le moins tendue. Avec force gestes et consignes, un agent d'ORES indique l'endroit exact où un assistant doit disposer d'épaisses plaques d'acier pour permettre à l'engin de franchir le tronçon délicat. Chose faite, la machine traverse lentement la prairie avant d'atteindre une clôture que deux ouvriers ont en partie démontée pour l'occasion. Nous sommes en passe de vivre une expérience pilote inédite à la SWDE : pour la première fois, un site Natura 2000 va être réhabilité selon son cahier des charges initial.



Site Natura 2000

Vous le savez sûrement, notre entreprise est intimement impliquée dans la préservation de la biodiversité sur tous ses sites, qu'ils soient en activité ou pas. À l'échelle de la Wallonie, cette mosaïque de sanctuaires naturels représente tout de même plus de 2.000 ha de sites à gérer. Parmi ces habitats remarquables, certains sont classés en site « **Natura 2000** » (soit 70 ha) et doivent bénéficier d'une protection encore plus rapprochée. *« Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels créé pour protéger les espèces et habitats menacés, explique Julie. Tout comme les autres membres de l'UE, la Wallonie - et la SWDE en l'occurrence puisque nous sommes propriétaires du site - se doit de respecter le cahier des charges imposé par l'Europe. »*

Un habitat naturel déplacé

Le site de captage de Spiennes, près de Mons, est un parfait exemple du genre. La zone est scindée en 4 unités de gestion – soit 4 habitats distincts classés en site Natura 2000 : les deux ruisseaux qui le traversent, une aulnaie rivulaire, une prairie humide et une mégaphorbiaie. Cette mégaphorbiaie est une friche humide composée d'une formation végétale à base de grandes plantes herbacées vivaces. Elle a été le premier site Natura 2000 en Belgique à faire l'objet d'une mesure compensatoire en 2004.

« À l'époque, la SWDE a été contrainte de détruire cet habitat pour sécuriser la zone de captage, explique Cédric. Pour compenser cette opération, une autre mégaphorbiaie avait été réaménagée à proximité immédiate.

Comme le site était classé en Natura 2000, les prestataires chargés de l'entretien de nos zones de captage ont préféré ne pas intervenir, et la nature a progressivement repris ses droits. Il faut en effet savoir que les milieux ouverts ne sont pas naturels. Et sans l'intervention de l'homme, ils ont tendance à se reboiser. Depuis des siècles, ce sont les troupeaux qui ont maintenu ces milieux ouverts bénéfiques à la protection de la petite faune sauvage. »

Il y a quelque temps, les gestionnaires du Parc Naturel des Hauts-Pays ont signalé à la SWDE que cet important habitat classé Natura 2000 ne correspondait plus au cahier des charges initial. *« Le responsable chargé des sites Natura 2000 du parc nous a proposé de monter un dossier commun pour réhabiliter le site, souligne encore Julie. Comme la SWDE et la SPGE gère conjointement une section « Biodiversité » (projet « Biodiversifions nos sites » - NDLR) au sein de la nouvelle plateforme sectorielle « Ressource et Environnement », c'était l'occasion de tester un premier projet grandeur nature. »*

Une machine infernale

Dont acte ! Pour l'occasion, c'est notre collègue **Alain** qui se charge d'orchestrer l'opération sur le terrain. Après un rapide briefing avec l'opérateur de l'abatteuse, les modalités pratiques de la journée sont définies. Le terrain à déboiser est délimité et la machine se positionne au coin du massif. Le moteur de la bête d'acier se met à ronronner comme un félin aux aguets. Soudain, ses mâchoires d'acier plongent au ras des troncs et sectionnent les jeunes arbres à la base. Aussi facilement que s'il s'agissait de blé tendre. Les troncs enserrés par les mâchoires infernales sont projetés dans les airs avant de retomber

à l'arrière. On comprend d'emblée que l'abatteur connaît son boulot. *« Nous travaillons de préférence avec des prestataires qui connaissent bien nos impératifs de sécurité, explique Alain. Comme le site de Spiennes est avant tout une zone de captage, certaines précautions doivent être prises, comme celle de posséder un kit de dépollution par exemple. Car nous nous focalisons avant tout sur la sécurisation du site qui ne doit en aucun cas être pollué. »*

Au bout de quelques heures, le bosquet est entièrement coupé. **Alain** procède alors à une inspection d'usage avant d'indiquer à l'abatteur qu'il peut se retirer avec son terrible engin. Le résultat est à vrai dire impressionnant : là où se dressait un petit bois de saules bien compact, ne subsiste plus qu'une plaine rasée de près. Dans la prairie adjacente, les arbres fraîchement coupés forment des rangées compactes qu'il faudra évacuer dans les plus brefs délais. L'opération se poursuivra alors par l'élaboration d'un plan de gestion qui permettra de préserver l'intégrité de ce nouvel habitat spécifique. Affaire à suivre...